

cation de cette conduite apparaît, quand on envisage le but que le cabinet de Berlin poursuit et les seules voies qui restaient ouvertes pour l'atteindre.

Le but, nous l'avons vu, c'est de faire des duchés une province prussienne, dominer la mer du Nord et la Baltique, c'est d'être à la tête des forces militaires de la Confédération ou du moins de la partie septentrionale de cette Confédération, comme elle est à la tête de la confédération commerciale ; le but, c'est la prépondérance en Allemagne. Le cabinet de Berlin a tenté, par sa circulaire du 24 mars, d'attirer à sa cause les Etats secondaires et de leur faire épouser sa querelle contre l'Autriche, mais il échoua. Il fallait donc obtenir une réforme fédérale qui lui apportât ce que les Etats allemands et l'Autriche lui refusaient. Il y a deux réformes fédérales possibles, celle faite par les princes, c'est 1863, ce serait le triomphe de l'Autriche ; celle faite par la démocratie allemande, ce serait la résurrection du parlement de Francfort de 1848. M. de Bismarck n'avait pas à choisir ; il ne lui faut pas une réforme qui puisse consolider la Confédération, mais une réforme qui la détruisse ; la réforme fédérale par les princes, par la Diète, c'était courir à une défaite certaine ; il ne lui restait plus que la réforme démocratique confiée aux mains du suffrage universel.

Rien n'est plus près d'un révolutionnaire qu'un absolutiste. Le suffrage universel, après tout, n'effraie pas trop M. le comte de Bismarck ; il espère y trouver, à l'intérieur, des forces pour lutter contre le libéralisme allemand ; peut-être espère-t-il y trouver, à l'extérieur, une base à l'alliance française qu'il convoite et dont il a besoin.

M. de Bismarck a lu M. Rouher ;

il a vu exposé, avec une clarté remarquable, dans le discours célèbre de M. le ministre d'État, tout le système dont le suffrage universel est le fondement. Il a compris que le suffrage universel, lorsque la poignée en est tenue par une main forte et irresponsable, est incompatible avec le régime parlementaire, qu'avant tout il exerce ; que ce suffrage peut devenir le fouet de Louis XIV chassant le parlement et l'instrument privilégié des pouvoirs absolus ; c'est pour cela que le nouveau converti n'a pas craint d'affirmer "que le suffrage universel était le mode d'élection le plus favorable au principe conservateur." Il n'a pas oublié non plus que c'est sur le principe du suffrage universel que repose le régime impérial en France, et il n'ignore pas qu'en l'adoptant il établit une solidarité étroite et une communauté politique avec le gouvernement des Tuilleries.

Je ne veux pas dire qu'en recourant au suffrage universel, M. de Bismarck cède à des conseils extérieurs et qu'il faille y voir la preuve irrécusable d'une alliance conclue, mais je pense qu'on peut y reconnaître au moins le signe certain d'une alliance espérée.

Le projet de réforme fédérale, proposé à la Diète de Francfort, est donc à la fois un appel à la démocratie allemande et un appel à l'alliance française.

M. de Bismarck réussira-t-il ?

III

Réussira-t-il ? la solution à cette question renferme la paix ou la guerre ; c'est celle que vous me posez, mon cher ami, c'est celle que se pose l'Europe inquiète.

Avant de l'aborder de face, c'est-à-dire avant de terminer cette étude et de conclure, j'ai dû patiemment